



Conversation téléphonique

Par Apoline

Bonjour à tous,

Un officier de police judiciaire ou un magistrat peut-il connaître la nature , les propos d'une communication téléphonique entre deux personnes qui n'ont jamais été sur écoute ?

merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous ne pouvez jamais savoir qui est sur écoute ou pas.
L'un des 2 peut avoir raconté la conversation.
Ou encore une tierce personne peut l'avoir entendue.
Donc oui, c'est possible.

Par Apoline

Ok et donc cela veut dire qu'il faut que les personnes soient sur écoute c'est bien ça ? Exemple si je connais votre téléphone et que je vous appelle aucun moyen de connaître ce que nous nous sommes dit ?

Par Isadore

Bonjour,

Si aucun des deux destinataires n'est sur écoute, il reste la possibilité que l'un des deux interlocuteurs raconte la conversation à des tiers ou utilise le mode haut-parleur de son téléphone. Il m'est arrivé de faire des trajets dans les transports en commun en profitant de l'intégralité d'une conversation téléphonique. Il y a deux semaines j'aurais pu faire un compte-rendu complet des problèmes médicaux de ma voisine de voyage, avec en sus les commentaires de sa copine.

Si un agent de police m'avait interrogée à ce sujet, je crois qu'il aurait été bien servi.

La chute, c'est que la brave dame a chapitré son amie en lui demandant de n'en parler à personne et d'être discrète. Personne n'osait se regarder dans le wagon de peur de mourir de rire.

Par Apoline

ok je vous remercie, bien compris.